21-ACCOMP-2-15-1

Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte (2021)

Durée : 1 jour(s) *(6,00 heures)*

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS-ANESM « Trouble du spectre de l'autisme: interventions et parcours de vie de l'adulte"
- Concevoir la continuité du parcours de l'adulte avec TSA
- Permettre aux professionnels de disposer de repères pour personnaliser les réponses apportées
- Favoriser la mise en oeuvre d'une culture de la bientraitance dans les accompagnements

PUBLIC :

Professionnels des structures accueillant des adultes avec TSA

PREREQUIS :

Aucun pré-requis.

CONTEXTE :

Ces dernières années, des évolutions importantes des connaissances se sont produites en matière d'autisme. Ces évolutions supposent une adaptation des modes de prise en charge et d'accompagnement, prenant en compte les souffrances et les difficultés générées par l'ensemble de ces troubles sévères du développement, desquels il découle des besoins spécifiques.

Des recherches scientifiques internationales portant sur l'efficacité des interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques ont été menées. Cependant, les études recensant ces pratiques mettent en évidence des problèmes méthodologiques importants qui entravent la comparabilité de l'efficacité des différents programmes et de leurs modalités de mise en œuvre.

En France, il existe une grande diversité d'interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques habituellement utilisées dans les services et établissements médico-sociaux ainsi que dans les services sanitaires.

Dans ce contexte, des risques de dérive existent et exposent les personnes avec autisme et autres TSA (troubles du spectre de l'autisme) et leur entourage à des pratiques à risques, portant atteinte au respect de leur dignité et de leurs droits. Il est important de poser un cadre minimum à l'accompagnement de ces personnes, en engageant une réflexion permettant d'apporter des garanties en termes d'intégrité morale et physique. Ce cadre s'inscrit dans le respect des bonnes pratiques édictées par la HAS et dans celui de la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L.311-4 du Code de l'action sociale et des familles.

L'enjeu principal des recommandations sur l'autisme est de contribuer à l'amélioration de l'accompagnement des personnes avec autisme et autres TSA et de leur entourage, conjuguant interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques, dans la perspective d'une meilleure participation sociale et d'un meilleur bien-être.

Les recommandations ont ainsi pour vocation de définir les grands principes des interventions garantissant aux personnes avec autisme et autres TSA le respect de la dignité qui leur est due. Il s'agit de tenir compte de leurs façons particulières d'appréhender le monde afin d'apporter des réponses adaptées à leurs besoins, en lien avec leurs capacités et potentialités, ainsi qu'à leurs attentes. Les recommandations auront donc pour objectifs de construire une base commune garantissant la qualité des interventions.

Parallèlement, les recommandations visent à s'accorder sur les critères permettant d'identifier les risques de dérives dangereuses.

PROGRAMME :

- Le passage de l'adolescence à l'âge adulte
- La participation de l'adulte autiste
- Rappels sur le diagnostic et les évaluations du fonctionnement chez l'adulte
- Les interventions sur l'environnement de la personne
- L'accompagnement de l'adulte autiste et évaluation des effets attendus
- Le parcours de santé (soins somatiques, soins psychiques, préventifs et curatifs)
- La prévention et gestion des comportements problèmes
- Le vieillissement

Objectifs pédagogiques poursuivis par les stagiaires :

- Identifier les outils recommandés pour évaluer et intervenir auprès des adultes avec TSA
- Identifier les axes d'amélioration pour un accompagnement de qualité des adultes avec TSA

- Questionner ses propres pratiques au regard des recommandations de bonnes pratiques

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Travaux de groupes autour des axes des RBPP "Ce que nous faisons" "Ce qu"il nous reste à faire"

MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation.
- Questionnaire individuel en fin de formation : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne obligatoire.

Coût de la formation :

- Contribuant : 155 €/participant
- Non contribuant : 205 €/participant

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)
Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour
Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour
(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com

Contact Formations INTRA : ✆ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr
Contact Formations INTER : ✆ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex
Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat
Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51